

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 5 novembre 2024

Parents élus		Enseignants		
Trofimova Oxana		Boudjatit Yasmina	CE2 iDF	
Whyte Daria		Ovsyanikova Lara	BCD EiB	
Faucihllon Emmanuelle	Excusée	Virelot-Glagolev Isabelle	PSMS EiB	
Latypova Tatiana		Lebreton Vivian	CP EiB	
Abousteit Ola	Excusée	Lebreton Séverine	CP CE1 iDF	
Babere Inna	Excusée	Chang Cherry	Anglais iDF	
Bouazizi Tarek	Excusé	Raad Grace	Flsco EiB	
DeLeymarie Ekaterina		Charpin Grecia	PSMS iDF	
Astinov Petar		Proïa Roberto	CE1 iDF	Excusé
Sarrat Victoria	Excusée	Smorenburg Sylvestre	CM1CM2 EiB	
Chenesseau Liouba		Khadz-Akhmed Marina	GS EiB	
Vinogradova Marina	Excusée	Pushkareva Anna	GS iDF	
		Carpuat Nathalie	CM1 iDF	
		Legge Eliott	CE1 EiB	Excusé
		Shütz Jean-Paul	Proviseur	
		Riss Aliona	Russe iDF	Excusée

17h05, début du conseil d'école

1. Désignation du secrétaire de séance

M Smorenburg assurera le secrétariat de séance.

2. Rappel des attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

Siégeant avec droit de vote :

- le directeur d'école,
- 15 enseignants*,
- 1 des enseignants spécialisés,
- 15 représentants* des parents d'élèves,

**au moins un par niveau d'enseignement.*

Siégeant avec voix consultative :

- Le chef d'établissement,
- Le directeur administratif et financier,
- L'inspectrice de l'éducation nationale en résidence.

Fonctionnement :

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil d'école suivant

La durée du conseil d'école est fixée à deux heures. Une prolongation de 30 minutes peut être votée pour permettre de traiter l'ensemble de l'ordre du jour

Attributions :

Il adopte le règlement intérieur de l'école.

Il est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école sur proposition du conseil des maîtres ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- l'accueil, l'information des parents.

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'école de juin 2024.

Le procès-verbal est adopté.

4. Bilan de la rentrée 2024

- Elections de représentants des parents d'élèves

12 parents d'élèves ont été élus :

TROFIMOVA OXANA
WHYTE DARIA
FAUCILHON EMMANUELLE
LATYPOVA TATIANA
ABOUSTEIT OLA
BABERE INNA
BOUAZIZI TAREK
DE LEYMARIE EKATERINA
ATSINOV PETAR
SARRAT VICTORIA
CHENESSEAU LIUBOV
VINOGRADOVA MARINA

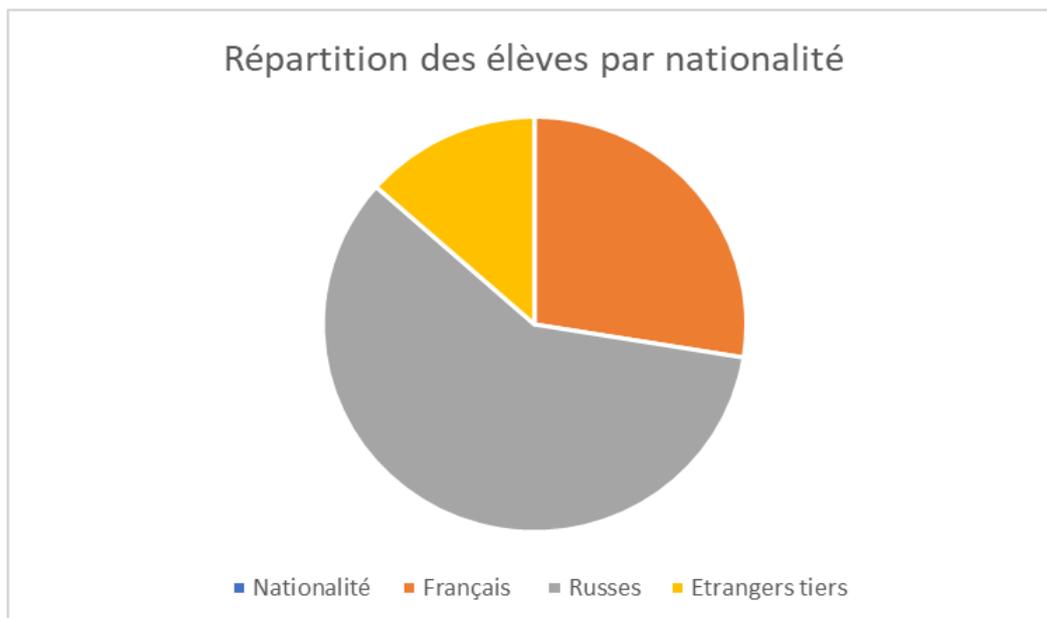
- Effectifs à la rentrée

Les prévisions de fin d'année étaient de 330 à 345 élèves étaient attendus à la rentrée. Fin octobre, l'école primaire comptait 333 élèves, dont 130 EiB et 203 à iDF. Nous constatons donc une stabilité des effectifs de l'école primaire.

- Moyenne par classe

Les effectifs des classes sont compris entre 12 et 23 élèves, soit une moyenne de 19,6 élèves par classe.

L'école accueille 79 nouveaux élèves dont la répartition par nationalité est la suivante :



- Répartition par niveau

PS	19
MS	20
GS	41
CP	54
CE1	42
CE2	58
CM1	55
CM2	44

- Eléments remarquables à la rentrée 2024

24% des élèves de GS n'ont pas été scolarisés auparavant.

31% des CP n'ont pas été scolarisés auparavant (**30% sont entrés en GS, 11% en MS et 28% en PS**). Ce phénomène d'entrée tardive en scolarité est une donnée importante à prendre en compte dans l'accompagnement de ces nouveaux élèves majoritairement allophones.

- Structure pédagogique

EiB		IDF	
PSMSA	18	PSMSB	21
GSA	17	GSB	23
CPA	23	CPB	21
CE1A	11	CPCE1 C	18
CE2A	22	CE1B	21
CM1A	19	CE2B	18
CM2	18	CE2C	18
		CM1B	22
		CM1CM2C	20
		CM2 B	20

Les classes aux effectifs allégés sont une première réponse aux spécificités du public scolaire accueilli en permettant une différenciation plus aisée.

- Nouveaux personnels :

Deux nouveaux enseignants en primaire sont en poste à l'école primaire : Madame Viviane Lebreton, CP EiB et Monsieur Elliott Legge, CE1, EiB.

Par ailleurs, M Proïa pour des raisons de santé doit quitter la classe. La solution d'un remplacement en interne a été privilégiée pour garantir une continuité rassurante pour les élèves du CE1B. Mme Scelles-Hébert qui enseignait le Flsco à l'iDF prendra en charge la classe de CE1 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

5. Vie de l'école

- Les évaluations nationales du CP au CM2

Les évaluations nationales de début d'année ont été menées dans les classes dans le courant du mois de septembre, du CP au CM2. Ce sont les mêmes évaluations que celles menées en France. Elles font apparaître globalement des résultats plus élevés en Mathématiques qu'en Français. Le besoin de renforcer la maîtrise de la langue française pour les élèves du LFM est confirmé sans surprise.

Les évaluations des élèves de CE1 allophones et dans leur deuxième année de scolarisation (un panel d'une dizaine d'élèves) montrent des progrès notables dans la maîtrise de la langue française. En début de CP, ces élèves n'avaient pas passé les évaluations en français, puisqu'elles étaient totalement allophones. Et pour la partie mathématiques, les consignes leurs avaient été traduites en russe.

En début de CE1, ces élèves ont passé les évaluations dans les mêmes conditions que les élèves français, sans traduction. Les résultats obtenus sont très satisfaisants : 65% en français (le seul item en dessous des résultats France est celui correspondant à la compréhension d'un texte lu seul). En mathématiques tous obtiennent entre 90 et 100% de réussite.

Ces résultats confirment l'importance et l'efficacité du dispositif Flsco mis en place au LFM en 2023-2024.

Pour les autres niveaux, nous constatons en moyenne des résultats plus satisfaisants en mathématique qu'en français.

- Le dispositif APC

Le temps d'APC se superpose au temps de LV Russe. Les enseignants libérés sont mobilisés sur une activité pédagogique complémentaire.

Amélioration du rythme scolaire de l'élève

Efficiences de la prise en charge des élèves

Facilitation de la gestion des fratries qui conservent les mêmes horaires.

Amélioration du fonctionnement au sein des écoles en simplifiant la gestion des déplacements

- Le dispositif Flsco

Sont concernés les élèves (de la GS au CM2) présentant des difficultés d'apprentissage en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue française.

Le principe de ce dispositif est de créer autour de l'élève un environnement global qui vise à améliorer sa maîtrise de la langue française.

Le dispositif FLSCO se présente comme un dispositif "ouvert" dans l'école. Les élèves à besoins éducatifs particuliers sont pris en charge jusqu'à deux fois par jour en groupes restreints de 3/6 élèves sur des interventions courtes (20/45 minutes). Deux enseignantes par site sont en charge de ce dispositif.

Le proviseur indique que le Flsco se poursuit au collège avec le dispositif DLFR qui est destiné aux élèves qui intègrent le LFM en cours de cycle 3.

- Plan de formation continue des enseignants (formation interne, formation de zone)

Le Plan de Formation Continue des Personnels pour la Zone AEFÉ d'Europe Centrale et Orientale permet aux enseignants de la zone ZECO de participer à des stages de formation continue. Cependant, le contexte actuel pénalise les départs en stage des enseignants (durée de voyages, visas...)

Le Plan local de formation pour l'établissement propose 18 heures de formation annuelles aux enseignants. Mme Boudjatit, Enseignante formatrice du premier degré propose dans le cadre de ces 18 heures un plan de formation local axé sur la maîtrise de la langue française (la production d'écrit en 2024-2025). En 2023-2024, l'axe choisi était celui de la maîtrise de la langue orale. En cycle 1 particulièrement, les enseignantes ont travaillé autour d'une problématique commune, expérimenté dans les classes, réalisé des observations croisées. Les formations proposées répondent ainsi plus précisément aux besoins de l'établissement identifiés dans le projet d'établissement 2023-2027.

- Rappel du règlement intérieur

Site IDF :

Il est rappelé qu'à la sortie des classes les familles doivent impérativement quitter rapidement le site. Le proviseur indique que c'est une demande récurrente du poste diplomatique, liée au statut du bâtiment de l'IDF et aux impératifs de sécurité.

Ensemble de l'école :

Le directeur rappelle que la réussite scolaire passe avant tout par l'assiduité et la ponctualité. Deux classes de CE2 et CM1 expérimentent les « billets de retard ». Le principe est qu'après trois retards, même minimes dans la période, un rappel des règles soit officiellement envoyé à la famille. Le directeur rappelle que l'assiduité et la ponctualité des élèves à l'école primaire est de la responsabilité des familles.

Les représentants de parents font remonter une demande des familles pour l'ouverture de l'école avant 8h20. Ce qui permettrait aux familles de s'adapter plus facilement aux conditions de circulation. Le directeur indique que les prestataires des accueils périscolaires proposent un service de garderie avant 8h20, certains élèves de l'école Bounine en bénéficient d'ailleurs. Permettre aux élèves de rejoindre les classes avant 8h20 n'est pas possible car avant cette heure, les enseignants n'ont pas la responsabilité de la surveillance des élèves. Les représentants des parents rappellent que dans le passé, un accueil était proposé à l'école Bounine dans le gymnase et la salle de motricité sous la surveillance des ASEM de l'école. La direction étudiera cette question.

Interdiction des objets connectés :

Tout objet connecté doit être éteint et rangé durant la classe. Les enseignants sont bien-sûr vigilants. Dans le cas où un objet connecté est utilisé à l'école, l'enseignant fait un rappel de la règle. Dans le cas d'une nouvelle utilisation, l'appareil est confisqué, et remis aux responsables légaux de l'élève.

6. Les activités péri-scolaires

Elles sont proposées sur les deux sites par deux prestataires extérieurs (Prolangue et Après l'école).

Ces prestataires proposent des activités sportives, artistiques, culturelles et de l'aide aux devoirs. Ce dernier atelier étant le plus plébiscité par les familles.

L'exposition à la langue française est augmentée pour les élèves, même si il est plus difficile actuellement de trouver des intervenants francophones pour les activités sportives par exemple.

EiB : 8h00-8h20 et 15h00-18h00

IDF : 13h36-17h00

Les activités se déroulent depuis le mois de septembre sur les deux sites. Il n'y a plus d'atelier au Lycée des arts.

7. Calendrier scolaire 2025-2026

Le directeur rappelle que le calendrier doit compter 36 semaines et s'approcher des 180 jours de classe sur l'année scolaire. Il est aussi essentiel de tenir compte des impératifs des examens du baccalauréat et du DND, ainsi que des jours fériés locaux.

Le calendrier proposé qui a déjà été discuté avec les enseignants compte 176 jours.

Le rythme rythme entre périodes de classe et période de vacances est favorable aux élèves (7 semaines/ 2 semaines).

Une incertitude demeure quant à la journée du 11 mai qui pourrait être chômée pour la fédération de Russie. Cette information ne sera pas disponible avant plusieurs mois.

Le proviseur propose de voter le calendrier tel que présenté en conseil d'école et en conseil d'établissement. Proposition acceptée par le conseil d'école.

Le calendrier sera ensuite soumis à l'avis du SCAC et de l'iEN de la zone ZECO.

8. Questions des représentants des parents d'élèves

- Les familles regrettent qu'il n'y ait pas de classe découverte en 2024-2025. Les enseignants précisent qu'une classe découverte est un projet de classe qui représente un travail sur l'année. Il convient de laisser les nouveaux enseignants découvrir l'établissement afin d'envisager de nouveaux voyages en 2025-2026.
- Le directeur précise que les sorties à la journée (visites, rencontres sportives, ski de fond ou école et cinéma) seront à nouveau possible dès janvier 2025. Le coût des transports en bus a énormément augmenté depuis deux ans. Les sorties utilisant les transports en

commun seront privilégiées lorsqu'elles seront possibles afin de maximiser les possibilités malgré le budget contraint.

- Certaines familles se questionnent sur le climat scolaire. Le directeur précise qu'une équipe ressource est formée avec 4 enseignants de l'école primaire ainsi que 4 personnels du secondaire. Cette équipe a déjà participé à un temps de formation sur le programme PHARE, un deuxième temps de formation est prévu en avril. Cette équipe doit être vue comme une ressource pour l'ensemble de l'école. L'objectif étant de mener des actions de prévention et d'amélioration du climat scolaire, mais aussi d'intervenir dans le cas où une situation de harcèlement scolaire est signalée que ce soit par un élève, un personnel de l'école ou une famille.
- Le directeur confirme que le portail de l'EiB est verrouillé en dehors de heures d'entrées et sorties. En dehors de ces heures, c'est le gardien qui déverrouille à distance depuis la loge. La règle est la même pour la porte du bâtiment qui est commandée à distance par la gardienne depuis le poste situé au RDC du bâtiment.
- Les parents de l'EiB signalent que les brises vues de la clôture sont détériorées. Il sera demandé au service de l'intendance de vérifier ce point.
- Les parents de l'EiB signalent aussi que le trottoir le long de l'école n'est jamais déneigé. Le directeur rappelle que l'espace devant le portail est déneigé par les agents de l'école, bien qu'étant sous la responsabilité de l'entité propriétaire des immeubles alentours. Le trottoir dépend de la municipalité, l'assistante de l'EiB est en lien régulièrement avec le service en charge du déneigement. Concernant la demande de faire déneiger le trottoir par les agents d'entretien de l'école, le proviseur indique que la question sera étudiée par l'intendance. Il convient de rappeler le contexte budgétaire contraint de l'établissement.
- Plusieurs familles de l'EiB seraient intéressées par l'accueil des TPS (enfants de moins de trois ans). La direction étudiera la question avec l'équipe enseignante. Il est demandé aux représentants des parents d'élèves d'apporter ultérieurement au directeur les informations relatives à ces enfants (dates de naissance...).
- En conclusion, les représentants des parents d'élèves font remonter la satisfaction générale des familles quant au climat scolaire et à la relation école famille. Le directeur remercie les parents pour ce retour positif qui sera transmis à l'ensemble de l'équipe.

19h05, fin du conseil

Yann Gosselin
Directeur des classes primaires

